

GLOSSAIRE

adsorber – fixer une substance à une autre.

alcalin – synonyme : basique, c.-à-d. dont le pH est élevé (le contraire d'acide); très basique (fortes concentrations de composés renfermant du calcium et du magnésium).

baie – anfractuosité de littoral donnant une étendue d'eau abritée.

bande tampon – bande de végétation constituée habituellement d'un mélange d'arbres, d'arbustes et de graminées plantés le long de zones naturelles, notamment des cours d'eau, pour les protéger des utilisations des terres avoisinantes.

barre – haut-fond édifié sous l'effet des courants par le dépôt de sédiments à texture grossière.

bassin hydrographique – 1) surface de terre se drainant vers une rivière ou une étendue d'eau donnée; les bassins sont séparés par des lignes de partage des eaux. 2) bassin versant ou subdivision importante d'un bassin versant : ensemble des terres situées au-dessus d'un point donné d'un bassin hydrographique, qui déversent leurs eaux de ruissellement vers ce point.

batardeau – digue provisoire, souvent faite de bois, servant à mettre à sec l'emplacement d'un ouvrage riverain à exécuter.

berge – talus bordant un cours d'eau et maintenant l'eau dans le lit de ce cours d'eau, lorsque les niveaux d'eau sont normaux.

bio-ingénierie – science appliquée qui, à partir de notions structurelles, biologiques et écologiques, élabore des structures vivantes pour lutter contre l'érosion, la sédimentation et les inondations.

bog ou tourbière ombrotrophe – milieu humide qui est isolé des eaux de surface ou des eaux souterraines (les seuls apports importants d'eau provenant des eaux de pluie) et qui est dominé par des mousses (*Sphagnum* spp.), des arbustes, du carex et des espèces à feuillage persistant comme l'épinette noire et le mélèze laricin.

chute – déversoir ou avaloir conçu pour acheminer un écoulement concentré ou une accumulation d'eau vers un réseau de canalisations souterraines.

CO₂ – dioxyde de carbone (d'origine naturelle) généré par la respiration de tous les organismes vivants.

corridor – bande de terre formant un passage; lien écologique entre deux zones.

couche de broussailles – ouvrage de lutte contre l'érosion mis au point par la bio-ingénierie et constitué de boutures enfoncées en contre-pente.

coupe à blanc – technique utilisée dans l'aménagement des forêts équiennes (c.-à-d. formées d'arbres d'âges semblables), qui consiste à ne faire qu'une seule coupe pouvant enlever le peuplement complet.

cours d'eau – chenal à tracé défini et encadré de berges (sauf les fossés creusés par l'homme) qui recueille les eaux de surface et de sources souterraines, et où l'eau s'écoule de façon constante ou intermittente au moins 50 % du temps, les années de précipitations moyennes.

cours d'eau temporaire – chenal défini, à sec pendant une partie de l'année.

delta – dépôt important d'alluvions à l'embouchure d'un cours d'eau qui se jette dans une étendue d'eau calme.

dénitrification – réduction de l'azote des nitrates en azote gazeux sous l'action des microorganismes du sol, en milieu anaérobie.

dépôt – tout matériau éjecté, pulvérisé, libéré, répandu, fuyant, suintant, versé, distribué, vidangé, jeté, déchargé ou placé.

dicotylédone herbacée – plante herbacée qui n'est ni une graminée, ni un arbre, ni un arbuste, c.-à-d. fleurs sauvages.

eau de ruissellement – eau qui n'est pas absorbée par la surface sur laquelle elle tombe, mais qui s'écoule plutôt en surface pour rejoindre d'autres terres et des plans d'eau.

eau de surface – chenal naturel ou artificiel qui porte de l'eau de façon soit intermittente soit continue au cours de l'année; s'applique aussi aux lacs, réservoirs, étangs, dolines et milieux humides.

eau souterraine – 1) eau s'écoulant ou s'infiltrant dans le sol et saturant le sol ou la roche et approvisionnant les sources et les puits. La face supérieure de la zone saturée est désignée « nappe phréatique »; 2) eau emmagasinée sous terre dans les interstices entre les pierres et dans les pores des matériaux géologiques qui composent la croûte terrestre.

écoulement concentré – écoulement convergent vers des émissaires, des eaux de ruissellement des terres agricoles pouvant être chargées de polluants, qui, s'il n'est pas géré, peut constituer une source importante d'érosion en rigoles ou de ravinement.

enrochement – pierres de différentes grosseurs servant à dissiper l'énergie ou à stabiliser une surface de sol.

envahissant – se dit d'un végétal (souvent non indigène) qui envahit les écosystèmes naturels et étouffe les espèces indigènes.

épîs – murs de protection en béton ou en gabions construits perpendiculairement à un rivage pour le protéger de l'érosion en modifiant le mouvement naturel des eaux.

érosion – usure d'un matériau sous l'effet de l'eau ou du vent, souvent aggravée par la présence de particules abrasives dans le cours d'eau ou l'air respectivement.

falaise – escarpement situé dans une zone riveraine et constitué de roche-mère ou de matériaux géologiques non consolidés.

fen ou tourbière minérotrophe – type de tourbière abondamment alimentée en éléments minéraux provenant d'eaux de surface et d'eaux souterraines et dominée par du carex et d'autres espèces herbacées.

gabion – murs formés de paniers rectangulaires grillagés qu'on emplit de pierres.

gaz à effet de serre – gaz responsable de l'effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde de diazote (N₂O).

graminée de saison fraîche – graminée qui se développe très rapidement au printemps et à l'automne lorsque des nuits fraîches succèdent à des jours doux.

habitat du poisson – frayère, aire d'alevinage, de croissance et d'alimentation et route migratoire dont dépend directement ou indirectement la survie des poissons.

infiltration – déplacement de l'eau depuis l'atmosphère, à travers le sol et les formations rocheuses.

levée de terre – voir « risberme ».

matelas de broussailles – ouvrage de stabilisation des berges mis au point par la bio-ingénierie dans lequel des broussailles mortes et vivantes sont disposées le long des berges et recouvertes de sol.

marais – zone d'eau peu profonde abritant des végétaux qui aiment l'eau comme la massette, le carex, la sagittaire, la scirpe, le lis d'eau et les plantes d'étang.

méandre – courbe dans une rivière; des méandres successifs lui donnent un parcours sinueux.

mur-caisson vivant – mur de soutènement destiné à la stabilisation des rives des lacs et fait de pièces de bois qui se chevauchent pour former un caisson remblayé de sol et de broussailles.

mur de retenue – mur de soutènement rempli de sol ou fait de bois d'œuvre, d'acier ou de béton conçu pour résister à l'action des vagues le long des berges.

mur de soutènement – mur de retenue fait de pierres.

nitrate – l'un des composés azotés bioassimilables (NO_3^-) que l'on trouve dans le sol et qui peut constituer un polluant à de fortes concentrations dans le sol et dans les eaux de surface.

ordre d'un cours d'eau – nombre indiquant l'ordre de confluence (d'amont en aval) d'un cours d'eau dans un bassin hydrographique.

ouvrage de lutte contre l'érosion – ouvrage érigé sur place dans le but de réduire les pertes de sol et d'acheminer l'eau en toute sécurité vers un exutoire approprié.

pâturage différé – action d'empêcher les animaux d'accéder à un enclos (p. ex. adjacent à une zone riveraine), tant que les conditions ne s'y prêtent pas.

pâturage en rotation – système selon lequel les pâtures sont soumises au broutage et au repos en alternance, afin qu'elles se régénèrent.

pâturage extensif – moins de 1 unité nutritive (voir ci-dessous) par acre par année.

pâturage intensif – plus de 1 unité nutritive (voir ci-dessous) par acre par année.

pâturage progressif ou pâturage en succession – forme de rotation des pâtures où un petit nombre d'animaux d'élevage se succèdent dans des enclos étroits.

PGO de conservation des sols – PGO qui vont des pratiques de travail réduit du sol (p. ex. semis direct, gestion des résidus) à la culture suivant les courbes de niveau (p. ex. culture en bandes) en passant par les pratiques de gestion des sols destinées à améliorer la qualité des sols et à réduire le ruissellement.

piégeage du carbone ou séquestration du carbone – fixation du carbone atmosphérique dans le sol, par les végétaux et la matière organique, afin d'atténuer la pollution.

plaine inondable – 1) partie de la vallée bordant un cours d'eau qui est formée des sédiments laissés par le cours d'eau et qui est envahie par les eaux lors d'inondations; 2) partie quasiment plate située de part et d'autre d'un chenal qui sort occasionnellement de son lit.

plan de gestion du pâturage (PGP) – relativement aux pâtures situées à l'intérieur ou à proximité de zones riveraines, plan élaboré par les herbagers dans le but d'évaluer les risques environnementaux liés au pâturage et de prévoir des mesures de gestion de nature à atténuer les répercussions du pâturage sur les zones riveraines et la qualité de l'eau.

pointe – saillie de terre qui s'avance dans un plan d'eau comme une péninsule.

pratique de gestion optimale (PGO) – méthode, mesure ou façon de faire éprouvée, pratique et abordable, qui permet de prévenir ou de réduire la pollution de l'eau. Les PGO comprennent, sans toutefois y être limitées, les interventions comportant des éléments structurels et non structurels, les méthodes et les consignes de fonctionnement et d'entretien, ainsi que les calendriers et planifications des activités.

pré – étendue de prairie, soit naturelle soit utilisée pour le pâturage sur place ou pour la production de foin.

rapide – partie peu profonde d'un ruisseau ou d'une rivière, hérissée de roches où le courant devient rapide.

ravin – entaille profonde et étroite à versants habituellement raides qui a été creusée par l'écoulement d'une rivière au fil de nombreuses années.

ravine – canal trop large et trop profond pour être traversé par la machinerie, qui est creusé par l'érosion résultant de l'écoulement de l'eau et du ruissellement superficiel; plus petit que le ravin.

rigole – chenal très petit, intermittent, aux côtés abrupts assurant l'écoulement des eaux de ruissellement; peut être facilement franchi par la machinerie agricole.

risberme – 1) butte naturelle dans une zone plane ou butte artificielle aménagée dans un lieu privé ou public pour rendre l'endroit plus privé ou pour d'autres raisons; 2) levée de terre ou monticule étroit qui brise la continuité d'une pente et forme ainsi une digue; 3) levée de terre faisant obstacle à une ravine ou une rigole pour intercepter et retenir les eaux de ruissellement.

riverain(e) – près d'une étendue d'eau de surface.

sédiment – fragment de pierre et de matière organique, transporté, en suspension et tôt ou tard déposé dans le lit d'un cours d'eau.

substance nocive ou délétère – relativement aux animaux d'élevage, s'entend de toute substance qui, si elle est ajoutée à l'eau, amène une dégradation ou une détérioration de la qualité de cette eau au point de la rendre dangereuse pour la santé des poissons ou leur habitat.

substratum – fond rocheux sous-jacent à tout horizon de sol, de sable, d'argile, de gravier ou de dépôts glaciaires à la surface de la Terre.

terrasse – ouvrage de lutte contre l'érosion formé d'une risberme érigée le long des courbes de niveau ou à contre-pente pour réduire la longueur de la pente et détourner l'écoulement des eaux de surface vers un exutoire sûr.

tolérant à l'ombre – aptitude d'un végétal à croître dans des conditions ombragées; caractéristique importante à prendre en considération dans le choix des espèces adaptées à un emplacement précis.

unité nutritive (UN) – en Ontario, l'UN est un moyen de décrire un volume de fumier et la densité d'élevage. Elle est définie comme suit dans la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* : Quantité d'éléments nutritifs apportant une teneur équivalente en éléments nutritifs à celle du moindre de 43 kilogrammes d'azote et de 55 kilogrammes de phosphate (soit l'équivalent des éléments nutritifs apportés par 1 vache d'élevage de boucherie, y compris veau non sevré et bête de remplacement, de 8 brebis, de 8 chèvres, de 2 poneys ou de 2 génisses laitières).

voie d'eau gazonnée – chenal naturel ou aménagé dont la forme et la pente sont propices à l'acheminement des eaux de surface à une vitesse non érosive vers un exutoire stable, ou qui permet d'élargir l'écoulement avant qu'il n'atteigne l'exutoire.

zone riveraine – zone adjacente à un ruisseau, à une rivière ou à un autre plan d'eau qui sert de transition entre les milieux aquatique et terrestre et qui influence directement le plan d'eau ou est influencée par lui.